



XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

DOCUMENT N°69

RECOMMANDATION

CONCERNANT LA CÉLÉBRATION DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DES LANGUES

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec du 4 au 7 juillet 2008, sur proposition de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

Considérant que l'Assemblée générale de l'ONU a adopté, au cours de sa 96^e séance plénière, une résolution le 16 mai 2007 consacrée au multilinguisme proclamant entre autres l'année 2008 « année internationale des langues » ;

Prenant acte du rapport de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles adopté lors de sa réunion à Tunis en mai 2008 consacré à la célébration de cette année internationale des langues et à la promotion de la diversité linguistique et du multilinguisme ;

Soulignant que les langues dans leur diversité et leur multiplicité participent à la réalisation de plusieurs des objectifs du Millénaire pour le développement tels que définis par l'ONU en 2000 et que la Francophonie contribue à la promotion non seulement de la langue française mais à la diversité linguistique et au multilinguisme ;

Rappelant le rôle majeur de l'APF, depuis de nombreuses années à travers ses travaux, et des acteurs de la Francophonie dans la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée en octobre 2005 dans le cadre de l'UNESCO ;

Considérant que la vigilance doit être renforcée afin que le monolinguisme, signe d'appauvrissement et d'affaiblissement des cultures, ne l'emporte pas au sein des organisations internationales ;

Estimant qu'il est du devoir de notre Assemblée d'accompagner toute action visant à promouvoir le multilinguisme et que le combat pour la Francophonie passe par l'affirmation des valeurs positives de la diversité linguistique ;

Considérant qu'il revient aussi à l'APF de rendre un hommage solennel à Aimé Césaire et Léopold Sédar Senghor, hommes politiques et hommes de lettres majeurs de la Francophonie et de la négritude, pour le message de promotion de la diversité et du dialogue des cultures ;

Invite les Parlements membres de l'APF en cette année olympique à sensibiliser leurs autorités afin qu'elles portent une attention particulière à la convention entre l'OIF et le Comité d'organisation pour la promotion du français aux XXIXe Jeux Olympiques de Pékin ainsi que lors des Jeux Olympiques d'hiver de Vancouver en 2010;

Recommande aux États n'ayant pas déposé leurs instruments de ratification concernant la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de le faire rapidement ;

Demande aux Parlements membres de l'APF de prendre l'engagement symbolique de se doter d'une traduction en français de leurs sites internet lorsqu'ils en sont pourvus ;

Propose la création d'un Prix de la diversité et du dialogue des cultures décerné par l'APF, qui viserait à célébrer le message d'Aimé Césaire et de Léopold Sédar Senghor. Il serait remis le 16 mai de chaque année à une personne physique ou morale oeuvrant, au sein de la Francophonie, pour la promotion de la diversité linguistique et culturelle.

Charge la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de la mise en œuvre de cette proposition.